

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2573

présenté par
M. Mazaury, M. Castellani, M. Taupiac et Mme de Pélichy

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Gestion des finances publiques »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.